

Image not found or type unknown



Handicapée logement vendu !!

Par **sudiste**, le **17/04/2008** à **23:35**

Je suis handicapée et mon concubin aussi nous avons été averti par LR que mon logement allait être vendu j'ai 6 mois pour déménager. Le problème c'est que nous cherchons un logement adapté pour personne à mobilité réduite et que les opportunités sont rares. Si au bout des 6 mois nous n'avons rien trouvé que peut-il se passer ?

Par **Mike46**, le **19/04/2008** à **20:28**

Bonsoir,
Je suis désolé mais le propriétaire est dans son droit et au bout des 6 mois le propriétaire pourra vous faire expulser.
P.S: durant cette période des 6 mois vous pouvez partir à n'importe quel moment.
Cordialement

Par **cihani**, le **20/04/2008** à **01:38**

Bonjour,
Je suis un peu perdu, les locataires, quoi qu'il arrive, ne peuvent-ils pas rester jusqu'à la fin du bail, avec reconduction tacite de celui-ci si le propriétaire ne donne pas congé 6 mois avant?
On voit régulièrement des annonces immobilières avec bail finissant 1,2 voir 3 ans après et dont les prix sont fortement diminués?

Par **Mike46**, le **20/04/2008** à **09:31**

Bonjour cihani,
Si les locataire peuvent rester jusqu'à la fin du bail et si le propriétaire ne leurs notifiant pas ,par lettre recommandée ou par exploit d'huissier , qu'ils doivent quitter le logement (pour des raisons bien strictes).
Effectivement un logement vendu avec un bail et donc un locataire en place se vend moins cher que vide.
Cordialement